

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 310 du 9 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ2000325S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 16818 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930024S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2020 :

Pérot Stéphane NIGEND : 162 565 NLS : 6 011 036

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Paranthoën Cyril NIGEND : 166 043 NLS : 8 021 978

Lebeau Olivier NIGEND : 171 187 NLS : 8 026 754

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Leroux Tony NIGEND : 180 549 NLS : 8 040 851

Gicquel Didier NIGEND : 138 125 NLS : 5 324 617

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Camus Julien NIGEND : 311 216 NLS : 6 670 120

Magne Régis NIGEND : 226 192 NLS : 8 084 447

Tommy-Martin Vianney NIGEND : 216 521 NLS : 8 064 355

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie maritime,*
G. GRIMAUX